

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.
6 heures 36 minut. soir, Omnibus.
4 — 10 — — Express.
2 — 58 — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.
9 heures 49 minut. matin, Express.
11 — 50 — — Omnibus.
6 — 36 — — soir, Omnibus.
8 — 58 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.
7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Paris, le 12 mars 1856.

Aujourd'hui encore les membres du Congrès se sont réunis, pour hâter l'examen des dernières questions à traiter et arriver à une solution le plus tôt possible. Moins que jamais nous aurons la prétention d'aller au delà des renseignements officiels, pour nous aventurer dans le dédale des conjectures. Affirmer quoi que ce soit serait plus que de la témérité, et nous laisserons à d'autres les inconvénients qui résultent d'assertions inexacts ou prématurées. Toutefois, sans prétendre exposer la marche et les détails de la délibération des plénipotentiaires, nous croyons pouvoir faire pressentir que jamais le Congrès ne fut plus près d'un arrangement décisif qu'au moment où nous écrivons ces lignes. Si nous sommes fondés à émettre des inductions sur les rumeurs et les on dit qui circulent, sur les faits qui se passent et enfin sur l'attitude des plénipotentiaires qui ne peuvent assez complètement se céler pour ne point laisser surprendre au moins quelques indications, il est évident que la paix est aux trois quarts faite.

Depuis l'arrivée des deux aides-de-camp de l'empereur Alexandre à Paris, et l'accomplissement de leur mission auprès du comte Orloff, on assure que toutes les principales difficultés ont été aplanies et qu'il n'y a plus que des questions secondaires à régler. Les quatre premiers points acceptés déjà en principe et rendus plus faciles à régler par la publication du dernier Hatti-Kanmazoum du Sultan, n'ont d'ailleurs jamais sérieusement inquiété les hommes politiques. Quant aux autres obstacles contenus dans le cinquième point, on les dit non moins près de disparaître, la Cour de Saint-Petersbourg paraissant aujourd'hui décidée à ne pas entraver les Conférences. On cite à ce sujet un nouveau document qui préoccupe depuis quelques jours les capitales de l'Allemagne.

Un certain nombre de nobles silésiens ont envoyé, il y a quelques temps, à l'empereur Alexandre une adresse dans laquelle ils lui exprimaient leur vénération et le remerciaient des sentiments pacifiques qu'il avait témoignés. Cette adresse fut envoyée à

l'Empereur, par l'entremise du baron de Budberg, qui transmit, également, la réponse du Czar. Voici cette réponse, dont chaque signataire a reçu une copie avec le *fac-simile* de la signature de l'Empereur :

« Je vous remercie, Messieurs, des sentiments et des vœux de prospérité que vous m'exprimez, en votre propre nom, et au nom de tous les Prussiens auxquels le sentiment chrétien et pacifique de votre roi est cher et sacré ! Moi aussi, je désire que la paix soit bientôt rétablie et garantie d'une manière durable, et je vis dans l'espérance que Dieu miséricordieux entendra les prières que moi et tous ceux qui pensent comme moi lui adressons. Recevez tous, Messieurs, dont je lis, avec une véritable joie, les noms honorables, sous l'adresse, l'assurance de ma considération particulière. »

Les sentiments exprimés par l'empereur Alexandre sont entièrement conformes à ce qu'on attendait de sa haute raison et de ses principes pacifiques ; mais leur publication au moyen d'une lettre signée de sa main et écrite à de simples citoyens de la Silésie est plus significative qu'aucune autre manifestation même officielle. Les paroles du Czar doivent donc être pour nous plus qu'un indice du rapprochement et de la réconciliation que nous attendons avec une juste confiance.

Paris, 13 mars.

Les nombreuses dépêches télégraphiques reçues de Londres, de Saint-Petersbourg et de Berlin, confirment de point en point, non-seulement les indications que nous fournissions hier, sur les travaux du Congrès, mais les complètent en donnant l'assurance que l'heureuse issue des négociations est plus prochaine encore que notre réserve habituelle ne nous avait permis de le faire supposer. La dépêche de Londres rapportant un article du *Morning Post* d'après lequel « les probabilités de paix n'avaient jamais été plus grandes » a été le premier témoignage rendu à nos prévisions. Mais cette dépêche a été presque immédiatement suivie d'une autre bien autrement importante transmise de Berlin et annonçant que le comte Orloff a fait savoir à Saint-Petersbourg que les plénipotentiaires s'étaient entendus définitivement sur le 5^e point et que la paix

était assurée, grâce aux instructions du Czar, apportées par son aide-de-camp, M. de Schewaloff. »

Enfin, comme si cette dernière communication ne suffisait pas pour constater l'heureuse conclusion des débats du Congrès, trois autres dépêches, venues coup sur coup de Berlin, ont achevé de porter la conviction dans les esprits et d'éclairer, à la grande joie de tous, l'opinion publique. Ces dépêches annoncent que l'ambassadeur de France, à Berlin, a remis à M. de Manteuffel, président du conseil des ministres, une invitation du Congrès au Gouvernement prussien de prendre part aux conférences « pour des motifs d'intérêt européen et comme signataire du traité de 1841, concernant les détroits du Bosphore et des Dardanelles. »

Les mêmes avis annoncent que la Prusse se rendra à cette invitation et assurent que M. de Manteuffel a fait aussitôt ses préparatifs de départ, de manière à pouvoir quitter Berlin, pour se rendre à Paris, le 14 au soir ou le 15 au matin.

Tel est, en résumé, l'ensemble des renseignements positifs qui attestent les prompts et efficaces résultats des délibérations si habilement poursuivies, sous la présidence directe du ministre des affaires étrangères de France et sous la haute inspiration du prince de génie qui, après avoir sauvé l'Europe de l'anarchie, la préserve encore une fois des déchirements d'une guerre qui aurait pu servir une ambition moins élevée que celle du digne héritier de Napoléon I^{er}, mais qu'il a fallu faire cesser dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Encore une fois, comme nous le disions hier, la paix est aux trois quarts faite. La Russie accepte toutes les propositions des Puissances alliées, la Turquie rentre dans son indépendance, le monde est rendu à la sécurité, et la Prusse elle-même, comme la colombe sortant de l'arche pour y rapporter le rameau d'olivier, secoue enfin sa torpeur pour donner son adhésion aux faits glorieusement accomplis et proclamer ainsi, par son changement d'attitude, le retour de la paix, qui va régner désormais parmi les grandes nations de l'Europe. — Havas.

Le Journal de Francfort reproduit la correspon-

FEUILLETON

UN HÉRITAGE

(Suite et fin.)

Le jour fixé pour l'exécution de la symphonie était précisément le jour où Muller devait repartir pour Hildesheim. Le concert était annoncé pour midi, Muller consentit à retarder son départ jusqu'au soir. L'assemblée était nombreuse. Spiegel conduisit ses amis dans une de ces loges excellentes pour un musicien, détestables pour une femme qui veut se montrer, d'où l'on peut tout entendre sans être vu. La curiosité était peinte sur tous les visages. Avant l'arrivée du chef d'orchestre, on entendait de toutes parts le bruit des questions qui se croisaient. Enfin le chef d'orchestre parut et frappa de son archet le pupitre où se trouvait la partition. La première partie, l'andante était simple et majestueuse tout à la fois. Les instruments de cuivre, employés avec sobriété, laissaient aux violons, aux basses et aux contre-basses, le soin d'expliquer sans fracas la pensée de l'auteur. Dès les premières mesures, l'auditoire se sentit captivé. Muller, ravi, en extase, croyait rêver, et, craignant d'être abusé par ses souvenirs, regardait tour à tour Édith et Spiegel sans oser parler. Édith elle-même n'était pas moins étonnée, car elle avait reconnu la symphonie écrite autrefois par Franz, quelques mois après leur

mariage. Spiegel les contemplait en souriant, et jouissait de leur surprise.

L'adagio, empreint d'une mélancolie pénétrante, transportait la pensée au milieu des plus fraîches vallées ; la flûte et le hautbois entamaient ensemble un dialogue champêtre continué habilement par les cors et les violons. A la fin de cette seconde partie, un tonnerre d'applaudissements éclata, et pendant plus d'un quart-d'heure, l'orchestre fut obligé de faire silence. Muller pleurait et n'osait parler. Édith aussi avait le visage baigné de larmes. A ces accents si vrais, si passionnés, tous deux sentaient leur amour se réveiller, jeune et ardent comme aux premiers jours. Il s'opérait à leur insu, au fond de leur cœur une réconciliation silencieuse : Muller se reprochait d'avoir négligé sa femme pour de misérables intérêts ; Édith s'accusait de n'avoir pas deviné, de n'avoir pas pressenti le génie de son mari. Le scherzo, plein d'une gaieté mordante, exprimait à merveille tous les épisodes d'une fête villageoise : la malice et l'amour éclataient tour à tour. Les applaudissements recommencèrent, plus nourris, plus bruyants. Muller étreignait en silence la main de Spiegel et regardait Édith avec orgueil. L'auditoire frémissait d'impatience ; enfin la quatrième et dernière partie commença. Le finale résumait avec une verve abondante, intarissable, les principaux motifs développés dans les trois premières parties. Toutes les richesses de l'orchestre, combinées

habilement, accumulées avec profusion, ne laissaient pas au public le temps de respirer ; l'auditoire allait de surprise en surprise. Quand l'orchestre eut achevé les dernières mesures, ou eût dit que la salle ébranlée allait crouler sous les applaudissements. Muller se jeta au cou d'Édith et la couvrit de baisers. Pendant les dernières mesures, Spiegel avait disparu et révéla le nom de l'auteur. L'auditoire ne quittait pas la salle, chacun demeurait à sa place ; le chef d'orchestre s'avança au bord de la scène, et, après avoir salué l'auditoire, lui livra le nom de Franz Muller. Les applaudissements recommencèrent, mêlés aux vivats les plus enthousiastes. Je n'essaierai pas de peindre l'ivresse de Franz. Spiegel revint au bout de quelques instants, et le ramena chez lui au milieu de la foule, qui les suivit jusqu'à la porte.

— Eh bien ! dit Spiegel à peine entré, que dis-tu de la musique de ce vieux maître ? Que penses-tu de ces lambeaux cousus par un charlatan ? — Après le jour où Édith m'a donné sa main, s'écria Muller, c'est le plus beau jour de ma vie. J'espère, maintenant, reprit Spiegel, que rien ne manque plus à ton bonheur. Tu avais toutes les joies de la famille, et ton cœur soupirait après la gloire. Aujourd'hui la gloire est venue, et votre mutuel amour dure encore. Que peux-tu souhaiter ? — Ah ! s'écria Muller, je serais ingrat si j'osais former un vœu de plus.

En ce moment, une chaise de poste s'arrêta brusque-

dance suivante, que la feuille russe de Bruxelles, *le Nord*, a reçue de Paris :

« Les conférences languissent un peu, cela paraît positif. D'un côté, il y a des détails d'exécution qui exigent un examen approfondi et sur lesquels se produisent des systèmes différents. C'est ce qui a lieu, comme je vous l'ai écrit, sur l'organisation politique et administrative de la Moldavie et de la Valachie. L'Angleterre insiste pour que ces deux principautés ne forment qu'un seul État sous la suzeraineté de la Porte; l'Autriche et la Turquie repoussent ce plan. Rien n'est décidé.

« D'un autre côté, les plénipotentiaires attendent l'arrivée de leurs instructions supplémentaires sur certaines questions concernant la troisième et la cinquième garantie. Le tracé des nouvelles frontières russes de la Bessarabie, proposé par l'Autriche, ayant été rejeté, il a fallu trouver une autre combinaison et avoir l'avis de Saint-Petersbourg et de Vienne. Pour la rectification des frontières en Asie, les plénipotentiaires russes ont eu besoin de référer auprès de leur cour. Mais tout porte à croire que les conférences de la semaine prochaine feront faire un grand pas aux négociations. »

Nous lisons dans le *Morning-Post*, du 12 mars : Paris, lundi. — « Il doit y avoir une nouvelle réunion du congrès, mercredi prochain. On dit à Paris qu'il y a une difficulté sur le tapis. Je ne sais pas si cela est exact ou non; mais, en supposant même que les alliés diffèrent, pour le moment, sur quelque question qui leur est soumise, je suis sûr que cela ne peut avoir de conséquences sérieuses.

« Mes raisons pour l'affirmer, sont : 1° que la plupart des difficultés principales sont déjà aplanies; 2° qu'il y a un désir évident, de la part des plénipotentiaires, d'arriver à une solution pacifique, et que, tant que cet esprit anime les représentants des diverses puissances, nous savons qu'il est facile de résoudre les objections. Les plénipotentiaires russes doivent avoir appris maintenant que la France et l'Angleterre ne céderont sur aucun des points qu'elles considèrent comme nécessaires à la protection de la Turquie. L'Autriche a joué sa carte, et il n'y a plus de question maintenant relativement aux bouches du Danube. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 13 mars. — Le *Morning-Post* réfute aujourd'hui les bruits relatifs aux grandes difficultés qui se seraient élevées dans les conférences de Paris. Il établit que jamais les probabilités de paix n'ont été aussi grandes qu'aujourd'hui, quoique les détails du traité demandent du temps. — Havas.

Londres, 15 mars. — Les ouvriers sont en train de compléter à Portsmouth 31 canonnières armées de 2 canons chacune; rien n'est négligé pour rendre aussi formidable et efficace que possible l'armement de ces bâtiments. — Havas.

Berlin, 12 mars. — Le comte Orloff a fait savoir à Saint-Petersbourg que l'on s'est entendu définitivement sur le cinquième point, et que, grâce aux instructions apportées par M. Schowaloff, la paix est assurée. Des délibérations spéciales qui devront avoir lieu entre la Russie et la Turquie sont réservées.

ment devant la maison. Les serviteurs, avertis dès le matin, se hâtèrent de placer derrière la chaise les malles de Muller. Spiegel avait tout entendu et contemplait avec une curiosité inquiète Franz, dont le visage était baigné de larmes. Déjà les postillons étaient en selle, et Muller demeurait immobile. Un serviteur entra pour annoncer que tout était prêt; les chevaux piaffaient et agitaient leurs grelots.

— Eh bien ! dit Spiegel, qu'attends-tu pour partir ? — M'aimes-tu comme autrefois ? dit Muller se tournant vers Edith. Pourrais-tu, comme autrefois, partager avec moi une pauvreté laborieuse ? Renoncerais-tu sans regret à l'opulence que le ciel nous a envoyée ? Une vie modeste et simple suffirait-elle à tes desirs ?

Edith ne répondit qu'en l'embrassant. Elle se sentait sauvée.

— Allons, dit Spiegel, n'entends-tu pas les postillons qui sont en selle. — Voici l'heure de partir. — Partir ! s'écria Muller ; pourquoi partir ? Le bonheur n'est-il pas ici, entre vous deux ? Partir quand la gloire me couronne, partir quand mon nom est dans toutes les bouches ! Me crois-tu assez fou pour quitter Munich ? Qu'on dételle les chevaux ; nous sommes arrivés.

Le lendemain, Muller écrivait à maître Gottlieb :

« Vous aviez raison, mon cher monsieur, de me vanter la vie patriarcale d'Hildesheim et les mœurs toutes bibliques des hôtes appelés à partager avec moi ce séjour

On prépare à Moscou le couronnement de l'Empereur, qui aura lieu après la conclusion de la paix. — Havas.

Berlin, jeudi 13 mars. — « L'invitation du Congrès adressée à la Prusse est surtout basée, dans la dépêche parvenue aujourd'hui à M. de Moustier et lue à M. de Manteuffel, sur le motif que la conférence de Paris va commencer la discussion du traité des Dardanelles de 1841. M. de Manteuffel partira probablement après demain pour Paris. »

Berlin, jeudi 13 mars. — « La Prusse prend définitivement part aux conférences de Paris, M. de Moustier a remis, hier, la dépêche d'invitation du comte Walewski à M. de Manteuffel.

« On mande de Saint-Petersbourg, par le télégraphe, que les négociations spéciales ménagées entre la Russie et la Turquie n'exercent aucune influence sur la marche des conférences.

Berlin, jeudi 13 mars. — L'organe semi-officiel, la *Correspondance prussienne*, annonce que l'ambassadeur de France près la cour de Prusse, a remis, hier, à M. de Manteuffel, président du conseil des ministres prussiens, une dépêche de M. le comte Walewski, qui, en qualité d'organe des conférences de Paris, lui communique des extraits des protocoles des conférences et invite la Prusse, pour des intérêts européens et comme ayant signé le traité de 1841, à prendre part aux conférences.

La *Correspondance prussienne* ajoute que la Prusse se rendra à cette invitation.

EXTÉRIEUR.

Prusse. — « Berlin, jeudi 13 mars. — M. de Manteuffel partira demain soir vendredi, ou samedi matin, au plus tard, pour se rendre à Paris.

« Aujourd'hui, ont eu lieu les obsèques du directeur général de la police, M. Hinkeldey. La majeure partie de la population de Berlin y a pris part.

« S. M. le roi Frédéric-Guillaume a assisté au service funèbre qui a eu lieu dans la demeure du défunt. » — Havas.

— Voici, d'après la *Gazette de Cologne*, le motif de la rencontre dans laquelle a péri le directeur de la police de Berlin :

« La cause du duel entre M. de Hinkeldey et M. de Rochow a été, assure-t-on, l'apparition du chef de la police dans le local où les seigneurs de la cour donnaient dernièrement un carrousel. M. de Hinkeldey y serait venu en grand uniforme; M. de Rochow, qui était commissaire, lui aurait fait observer qu'on n'avait pas besoin de constable. Une querelle se serait engagée, à la suite de laquelle M. de Hinkeldey aurait provoqué M. de Rochow.

— On écrit encore à l'*Agence Havas* :

« M. de Rochow avait pour second le duc de Ratibor; le second de M. de Hinkeldey était le conseiller de régence, M. de Munchhausen, du ministère de l'intérieur. Le colonel de Ratzke n'était que témoin. Au premier coup, le pistolet de M. Hinkeldey rata. Les seconds ayant donné de nouvelles armes aux combattants, M. de Hinkeldey tira en l'air. M. de Rochow tira ensuite à son tour, et sa balle alla traverser le cœur de son adversaire qui fut tué sur le coup. Avant le duel, M. de Hinkeldey avait déposé sa démission entre les mains du roi, pour se

enchanté. Toutes les vertus ont trouvé dans ce beau domaine un asile inviolable et sacré. L'esprit fin et la grâce attique des demoiselles de Stolzenfels, le caractère loyal et franc du major Bildmann, la mine fière et majestueuse de madame Dorothee, l'espièglerie joyeuse du petit Isaac, composent un tableau charmant, digne du génie de Gessner. C'est une idylle vivante qui nous reporte aux plus fraîches inspirations de Théocrite et de Virgile. Depuis neuf mois je m'interroge, depuis neuf mois, je me demande si je suis vraiment digne de vivre au milieu de ces mœurs de l'âge d'or. La générosité du comte Sigismond ne m'aveugle pas; je renonce au château et au domaine d'Hildesheim. Entre quelles mains la richesse pourrait-elle être plus dignement placée qu'entre les mains du major Bildmann et des demoiselles de Stolzenfels ? Ces nobles âmes ne trahiront pas la mission que je leur confie. Elles semeront autour d'elle les bienfaits et recueilleront comme une moisson légitime les bénédictions et la reconnaissance.

« Soyez assez bon, mon cher Monsieur, pour leur annoncer ma résolution. Aux termes du testament, je devais habiter le château d'Hildesheim pendant neuf mois de l'année; je reste à Munich et perds ainsi tous mes droits. » FRANZ MULLER. »

A peine le major Bildmann et les demoiselles de Stolzenfels eurent-ils appris par maître Gottlieb la renonciation de Muller, qu'ils entamèrent pour la possession du

trouver dans des rapports de complète égalité avec son adversaire. »

POLOGNE. — Varsovie, 6 mars 1856. — Depuis vingt jours que le prince Michel Gortschakoff est parmi nous, il déploie une grande activité.

Après avoir pris connaissance de l'état du pays, d'après les documents laissés par son prédécesseur, il s'est entretenu avec les principaux fonctionnaires et a fait appeler à Varsovie le général Labinzoff, commandant un corps d'infanterie à Lublin; et le général Surgeff, commandant à Cadom, qui lui ont fourni tous les renseignements désirables sur la partie militaire de ces deux provinces. Leur garnison s'élève ensemble à près de 40,000 hommes.

Si le prince Gortschakoff ajoute à quelques bonnes mesures qu'il a déjà prises, une mesure plus populaire encore, c'est-à-dire s'il obtient de l'empereur Alexandre II une amnistie conçue dans un sens plus large que la dernière, et conçue de telle sorte qu'elle ne laisse pas de prise aux erreurs d'interprétation si familières aux employés russes, il aura bien mérité du pays.

Le général Théodore Paskewitch, aide-de-camp de l'Empereur, est arrivé ici, il y a douze jours, pour régler les affaires de la succession de son père. Le prince de Varsovie a laissé une fortune moins considérable qu'on ne le croyait d'abord, mais qui, tout relevé fait, monte encore à 52 millions de francs environ. Trois héritiers sont appelés à se la partager, le fils et les deux filles du défunt. Le premier a un tiers de plus que ses sœurs. La cadette des filles du maréchal est la comtesse de Labanoff, femme d'un aide-de-camp de l'empereur; l'aînée est la princesse Wolkonska.

La princesse douairière de Varsovie va retourner en Prusse; elle possède une fortune personnelle importante; elle jouira, en outre, sa vie durant, d'une pension annuelle de 120,000 fr., comme veuve d'un gouverneur-général, lieutenant de l'empereur.

Dans la journée du 2 mars, on a eu à déplorer plusieurs accidents : quelques imprudents s'étant aventurés sur la Vistule, ont disparu sous les glaces, dont l'élevation de la température de ces jours derniers avait disjoint les tronçons. Deux ou trois personnes n'ont pu être repêchées à temps. Déjà un malheur de ce genre, mais beaucoup plus grand, avait eu lieu, à Praga, le 20 février. Une diligence s'étant engagée aussi sur le fleuve en croyant suivre la grande route, a fait une trouée et a été engloutie. Le conducteur, le postillon, les douze voyageurs que contenait la voiture, ont été noyés.

On s'occupe en ce moment de la reconstruction du grand pont de Varsovie emporté par la dernière débâcle. L. Boniface. (*Constitutionnel*.)

FAITS DIVERS.

Les détails suivants, sur la destruction de l'aqueduc de Sébastopol, sont donnés par le *Moniteur de la flotte* :

Ce beau travail n'existe plus. Il vient, comme les grands forts, d'être détruit par la mine.

Le canal, ou grand aqueduc de Sébastopol, avait environ 12 verstes de longueur. Sa largeur était de 2 mètres et sa profondeur moyenne de 2 mètres 50. Il était construit en pierres blanches et d'une manière très-solide. Sa prise d'eau était établie au

château et du domaine d'Hildesheim un magnifique procès, un des plus beaux dont maître Wolfgang ait garde le souvenir. Le procès dura dix ans. Le major Bildmann et Dorothee moururent à la peine. Le petit Isaac, chez qui la gourmandise avait développé l'instinct du vol, tomba du haut d'un mur qu'il venait d'escalader pour dérober des fruits; quand on le releva, il ne donnait plus signe de vie. Restées seules maîtresses du terrain, les demoiselles de Stolzenfels ne jouirent pas longtemps de leur victoire. Frédéric, furieux de la perte d'Edith, dont il se flattait d'avoir blessé le cœur mortellement, accusant de la fuite de Muller l'humeur acariâtre et tracassière de ses tantes, vengea sa défaite en redoublant ses folles dépenses. Trois ans après, le domaine d'Hildesheim, déjà cruellement ébréché par les frais de procédure, fut mis en vente pour payer les dettes de Frédéric, et les demoiselles de Stolzenfels moururent dans l'abandon et la pauvreté.

(*Echo des Feuilletons*.)

JULES SANDEAU.

BOURSE DU 13 MARS.

5 p. 0/0 baisse 13 cent. — Fermé à 72 65.

4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 94.

BOURSE DU 14 MARS.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 72 75.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 94.

dessus de Traktir. Il longeait en ligne droite cette plaine célèbre et passait au pied des mamelons que nous occupons. On le retrouvait encore en plusieurs autres endroits et notamment à la petite baie du Carénage, qu'il traversait sur une série de petits arcs en pierre, ce qui lui donnait l'aspect d'un aqueduc romain.

Son entrée dans Sébastopol avait nécessité des travaux importants. C'est cette partie seulement qui a été détruite et qui devait l'être. Il eût été complètement inutile de prolonger plus loin la destruction.

L'aqueduc de Sébastopol était destiné à alimenter les bassins de radoub qui avaient été, quelques jours avant, anéantis par la mine.

Le port proprement dit de Sébastopol, connu également sous le nom de port du Sud ou baie de l'Arsenal, est situé à 1,550 mètres de l'entrée de la rade et sur la rive sud. Il a 2,200 mètres de longueur. Sur le côté est du port, et à environ 200 mètres de son entrée, s'ouvre la baie à l'extrémité de laquelle on a établi les bassins de radoub, auxquels il est impossible de savoir pourquoi on a donné le nom de docks, puisqu'ils n'ont aucune espèce de rapport avec les établissements de ce genre.

Ces bassins comprenaient six formes de vaisseaux, construites en pierre et en granit, semblables à celles qu'on voit dans les ports militaires de France et d'Angleterre. Elles étaient taillées dans la terre et communiquaient avec la mer au moyen de magnifiques portes à écluses, qu'on ouvrait pour laisser entrer les navires de guerre qui avaient besoin de réparations. Lorsque le vaisseau était installé dans la forme, on en fermait la porte, on y faisait le vide, au moyen d'une machine d'épuisement, ce qui permettait de travailler aux réparations de la carène du bâtiment qui se trouvait à sec.

Cette opération se faisait de la manière la plus régulière. Le canal de Sébastopol, alimenté par l'eau de la Tchernaiâ, servait ensuite pour remplir la forme et remettre à flot le vaisseau lorsque ses réparations étaient terminées.

Les six formes étaient disposées sur une seule ligne, deux par deux parallèlement les unes aux autres. Les deux dernières, plus rapprochées que les autres du mur d'enceinte qui séparait cette partie de la ville de Karabelnaïa, devaient, d'après un projet récent qu'avait proposé l'amiral Istomine, tué pendant le siège, être allongées afin de pouvoir servir aux vaisseaux à hélice.

Il est impossible d'imaginer le soin, le talent, la persévérance qu'il a fallu déployer pour arriver à miner ces grands ouvrages, sous le feu des Russes, qui, avant l'armistice, tiraient sans cesse sur la ville, de leurs batteries du Nord.

Les bassins de radoub, improprement appelés docks, et le canal de la Tchernaiâ ou canal de Sébastopol, avaient été construits par un ingénieur français, M. de Riancourt, auquel ils font le plus grand honneur.

Il y avait encore un travail hydraulique d'un grand intérêt, qui a été détruit pendant le siège : c'était l'aqueduc souterrain qui alimentait le grand réservoir et les fontaines de Sébastopol. Il prenait l'eau à une excellente source située à environ cinq verstes. Ce travail avait été construit par un ingénieur anglais, M. Upton, dont la famille habite encore la Crimée.

— Un événement déplorable vient d'arriver à Aubervilliers-lez-Vertus, dit la *Gazette des Tribunaux*. Une jeune fille de cette commune, la demoiselle Pauline L., âgée de quinze ans, s'étant trouvée soudainement en proie à de violentes douleurs d'entrailles, son père s'empressa d'appeler un médecin qui prescrivit une double médication interne et externe et lui remit une ordonnance comprenant les deux potions indiquées. Le père se rendit en toute hâte chez le pharmacien et revint bientôt près de sa fille, à laquelle il fit avaler l'une des potions ; mais à peine cette dernière eût-elle pris le médicament qu'elle perdit connaissance. Le médecin, informé de cette circonstance, retourna immédiatement auprès de la malade, et reconnut que, par une fatale erreur, on venait de lui administrer à l'intérieur la potion destinée à des frictions externes. La malheureuse jeune fille se trouvait empoisonnée. On lui administra sur-le-champ des secours, et l'on s'attacha à neutraliser les effets du remède absorbé, mais sans succès : la victime a succombé quelques heures plus tard.

(Constitutionnel.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

Vienne, jeudi 13 mars. — Des dépêches, transmises de Bucharest, annoncent que Halil-Pacha, beau-frère du Sultan, vient de mourir.

» Omer-Pacha était attendu à Constantinople au moment du départ de la dépêche.

» L'armistice a été déclaré en Crimée, le 4^{er} mars. Le service des bateaux du Lloyd, pour Galatz, a recommencé. — Hava.

Dans la nuit de mardi à mercredi, le théâtre de Bourges a été réduit en cendres. A mardi les détails.

CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.

Le Corps-Législatif a été saisi d'un projet de loi tendant à autoriser le département de Maine-et-Loire à contracter deux emprunts extraordinaires. Il a nommé, pour étudier ce projet de loi, une Commission qui se compose de MM. Louvet, Leclerc (Jules), Bucher de Chauvigné, Lequien, Dubois (d'Angers), le comte de Durfort de Civrac, Fleury (Anselme). M. Bucher de Chauvigné a été choisi pour rapporteur.

M. Louvet a été nommé, de plus, par le 1^{er} bureau, commissaire pour l'examen du budget de l'année 1857.

La mise en route des jeunes gens de la classe de 1855 devra s'effectuer du 31 mars au 5 avril prochain.

Des instructions très-positives ayant été données à qui de droit pour la recherche et la constatation des loteries qui pourraient se produire dans notre arrondissement, nous croyons utile de rappeler à nos lecteurs, et à tous ceux qu'un pareil avis pourrait intéresser, ce qui suit :

La loi du 21 mai 1836 prohibe les loteries de toute espèce.

La contravention à cette prohibition est punie, indépendamment de la saisie de l'objet mis en loterie, des peines portées à l'article 410 du Code pénal, c'est-à-dire un emprisonnement de deux mois au moins et de six mois au plus, et d'une amende de cent francs à six mille francs.

Quant à ceux qui colporteraient ou distribueraient des billets, les peines sont un peu moindres : un emprisonnement de quinze jours à trois mois et une amende de cent à deux mille francs.

Nous pouvons ajouter que l'intention de donner des suites judiciaires aux délits que nous rappelons ici, est on ne peut plus formelle.

Certains cas sont pourtant exceptés, mais dans ces cas-là même, il faut encore l'autorisation administrative préalable.

P. GODET.

De tous côtés aujourd'hui, tant en France qu'à l'étranger, dans chaque ville, presque dans chaque ménage, la liqueur hygiénique de Raspail est connue et adoptée. Ses incontestables effets lui ont valu cet accueil général. Chacun veut en faire usage : les personnes valides, pour entretenir leur santé et se préserver des fléaux qui quelquefois désolent une contrée ; les convalescents, pour revenir plus tôt à l'état normal. Malgré toutes ses qualités, on lui faisait un reproche, celui de laisser dans la bouche une saveur désagréable. Que de palais délicats ont déjà été rassurés par l'amélioration que M. Combiér, distillateur, a apportée à cette liqueur, depuis lors si justement appréciée ! M. Menier, confiseur à Saumur, après de longs travaux, a obtenu à son tour de nouveaux résultats. Il est parvenu à dissimuler tout ce qui peut être désagréable au goût, sans rien retrancher des éléments qui composent la liqueur Raspail.

Nous espérons que cette industrie, toute saumuroise, va prendre une nouvelle extension et qu'elle portera au loin la réputation des liquoristes de notre ville.

Un incendie assez considérable a éclaté à La Flèche, dans la nuit de jeudi à vendredi, à l'angle des deux rues du faubourg de la Madeleine, chez le sieur Fourgerie, huilier. Vers minuit, les flammes, alimentées par des matières grasses contenues dans le corps de bâtiment où le feu avait pris naissance, s'élevaient à une grande hauteur, et elles attaquèrent bientôt les maisons voisines, dont trois surtout ont beaucoup souffert. Les toitures ont été consumées, les étages supérieurs en partie détruits, et les habitants ont dû déménager au plus vite ce qui était susceptible d'être rapidement emporté. Le sieur Girault, menuisier, et sa femme, qui avaient été éveillés tardivement, ont été contraints de s'enfuir à peine vêtus, emportant avec eux leurs trois enfants que la fumée avait presque asphyxiés.

(Echo du Loir.)

Nous lisons dans l'*Union Bretonne* de mardi :

« Le feu a consumé cette nuit la boulangerie attenante à la nouvelle manutention militaire, située quai de Versailles, à Nantes. En peu d'instant, la toiture de ce bâtiment a été embrasée et d'immenses flammes couvraient la façade du grand bâtiment

contenant une énorme quantité de blé, et déjà le feu se communiquait par les fenêtres à l'escalier en bois ; il n'y avait pas un instant à perdre pour sauver ce grand établissement. M. Chenantais, commandant des pompiers, fit immédiatement fermer toutes les fenêtres et les arroser à l'extérieur. Cette manœuvre a parfaitement réussi, car peu de temps après l'on était maître du feu.

» Les premiers secours sont venus des pompes de la Mairie, amenées sur les lieux par des hommes de service, qui les ont mises de suite en état de fonctionner ; la pompe de la caserne d'infanterie est venue ensuite, puis une quatrième pompe de la ville ; ces quatre pompes ont été suffisantes ; huit autres sont arrivées sur les lieux, mais elles n'ont pas été mises en batterie.

» L'activité des pompiers, secondée par la troupe de ligne, a préservé d'une destruction complète ce grand établissement, car quelques instants de retard suffisaient pour rendre inutiles tous les efforts que l'on eût ensuite tentés en vue d'arrêter les ravages du feu.

» C'est à minuit que cet incendie a éclaté. Le feu s'est communiqué de la cheminée de la boulangerie à la soule aux biscuits. Une brigade d'ouvriers, occupés à un travail de nuit, a pu donner l'alarme à temps. Ainsi que nous le disions plus haut, l'on s'est rendu promptement maître de la situation ; cependant 3,000 sacs vides, 100 quintaux de biscuit, trois pétrins, la farine qu'ils contenaient et la boulangerie ont été la proie des flammes. La perte des marchandises est évaluée à 12,000 fr. Les bâtiments venaient d'être assurés à la compagnie d'assurance la *Paternelle*.

» A cinq heures, un des fours de la boulangerie a éclaté. Cet accident a occasionné une reprise du feu, mais sans danger, et l'on a été obligé d'envoyer à la caserne chercher des travailleurs pour déblayer le théâtre de l'incendie.

» Les sergents Hervé et Charbonneau, les pompiers Bonneau, Lory, Trémulot, Pascalis et Souchard, sapeur porte-hache ; l'adjudant-major Laquemont, un des premiers arrivés sur les lieux, et beaucoup d'autres, ont fait preuve d'activité et d'intelligence, ainsi que le sergent qui commande la pompe de la troupe. Plusieurs soldats se sont fait également remarquer.

» M. Cuissart, premier adjoint, M. Duportal, procureur impérial, M. le commandant de place, M. le commandant de gendarmerie, M. Chrétien, aide-camp du général Guésviller, M. Boutard, attaché à la Préfecture, sont arrivés des premiers sur les lieux. MM. Martin et Cronilbois, commissaires de police, étaient présents à ce sinistre.

On écrit de Pornic, le 10 mars :

Le 8 mars, à quatre heures de l'après-midi, le brick anglais *All-Port*, du port de 200 tonneaux, capitaine Coton, venant de Sunderland, chargé de houille, à destination de Paimbœuf, louvoyant pour entrer en Loire, par une forte brise de vent de N.-E., a rallié de trop près la côte de Saint-Gildas, où il a touché sur les rochers qui sont au large. Le navire coulant bas d'eau, le capitaine l'a échoué dans une petite anse de sable qui se trouve au nord de la pointe où la mer est très-belle.

Malheureusement l'échouage s'est fait à la plus haute mer du gros de l'eau, en sorte qu'il sera difficile de remettre l'embarcation à flot, si de prompts secours ne lui sont portés. En effet, si le temps vient à changer, ce navire court les plus grands dangers, s'il ne peut être relevé à temps.

(Journal de Maine-et-Loire.)

On écrit de Vannes, le 8 mars, au *Courrier de Nantes* :

« Un bien triste événement est arrivé le 6 du courant à l'entrée du Morbihan : sept personnes de la commune de Locmariaquer, dont cinq hommes et deux femmes, s'étaient embarquées dans une chaloupe, et étaient allées à la pointe Kerpener, pour y couper du gouémon. Soit qu'elles eussent trop chargé leur chaloupe, soit par suite d'imprudence, en louvoyant sur le courant, près le Mouton, la chaloupe a chaviré et coulé immédiatement. Les deux femmes seulement ont été sauvées par un bateau de Port-Navalo. Le canot des douanes a aussi sauvé un homme qui tenait encore sur l'eau, mais il a succombé quelques instants après son arrivée à terre. »

INSTITUTION GAUDEAU.

Des bruits fâcheux, dictés par la malveillance, ayant, depuis quelque temps, pris assez de consistance pour nuire à la prospérité de l'institution, M. Gaudeau croit devoir assurer les parents que tous ses soins tendront toujours à mériter la confiance des familles.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

Etude de M^e CHARLES ALLEAU, avoué à Poitiers, rue des Basses-Treilles, n° 15.

Extrait d'un jugement qui nomme un conseil judiciaire.

D'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Poitiers, le cinq mars mil huit cent cinquante-six, enregistré le 10 du même mois, expédié et signifié par exploit de Boucaud, huissier à Poitiers, du onze du même mois de mars, aussi enregistré.

Il résulte que M. Marie-Léon-Théophile-Hilaire-Optave Bellin de Mauprié, sans profession, demeurant chez son père, à la Cour, commune de Jazeneuil, canton de Lusignan,

A été placé sous l'autorité d'un conseil judiciaire,

Et que M. Philippe-Hubert-Charles JANVRE DE BERNAY, propriétaire, demeurant à Poitiers, rue des Hautes-Treilles, a été nommé conseil judiciaire du sus-nommé.

Pour extrait certifié sincère et véritable, par moi, avoué de M. Louis-René-Léon-Henri Bellin de Mauprié, propriétaire, demeurant à Poitiers, rue des Hautes-Treilles, demandeur en nomination de conseil judiciaire.

A Poitiers, le douze mars mil huit cent cinquante-six.

CH. ALLEAU.

Etude de M^e BODIN, avoué.

SÉPARATION DE BIENS.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil séant à Saumur, le huit mars mil huit cent cinquante-six,

Il appert :

Que dame Catherine - Madeleine Dahullier, épouse du sieur Etienne Chollet, voiturier, demeurant commune d'Allonnes, a été séparée de biens d'avec son mari.

M^e Remy Bodin, successeur de M^e Lecoy, occupait pour la dame Chollet.

Pour extrait,
Signé : R. BODIN.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PASQUIER-BOURDON.

Les créanciers de la faillite de la dame Augustine Bourdon, épouse du sieur François Pasquier, marchande de modes, demeurant à Saumur, rue Saint-Jean, dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 509 du Code de commerce, à se réunir, lundi prochain 17 de ce mois, à 9 heures précises du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de continuer la délibération sur le concordat, sinon former un contrat d'union.

Le Greffier du Tribunal,
A. DUDOUET.

A VENDRE
En totalité ou par parties,

LA FERME

DE LA PLANCHE-PRINCÉE,
Située au canton de la Forest, commune des Rosiers, contenant 14 hectares 85 ares.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur, et BEDON, notaire aux Rosiers,
Ou à M. PATOUILLÉ, géomètre-expert aux Rosiers. (176)

CHAMBRE ET JARDIN

A LOUER

S'adresser à PROVOST, rue des Boires. (177)

A LOUER

Présentement

Une MAISON, rue de la Petite-Douve, 9, occupée par M. CHALON, marchand de chevaux.

S'adresser à M^{me} CAMAIN, rue Cendrière. (178)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le lundi 7 avril 1856, à l'heure de midi

LES MAISONS

CI-APRÈS DÉSIGNÉES,

Appartenant à la famille Aubelle.

1^o Une maison, située à Saumur, rue Bodin, à l'angle de la rue de la Grise, actuellement occupée par M. Lafeuille, consistant en salon, salle à manger et cabinet au rez-de-chaussée, cinq chambres au premier étage, mansarde et grenier, cuisine, cellier et bûcher en sous-bassement.

2^o Une maison, située à Saumur, rue de la Grise, occupée par MM. Plé et Polard, consistant en salon de compagnie, salle à manger au rez-de-chaussée, plusieurs chambres au premier étage, mansarde et grenier, lingerie, remise, écurie, cour et jardin.

3^o Une maison, située à Saumur, rue Bodin, précédemment occupée par M. de Montigny, consistant en salon de compagnie, salle à manger, office et cuisine au rez-de-chaussée, plusieurs chambres au premier étage, mansarde et grenier, remise, écurie, bûcher et jardin. Cette maison joint d'un côté la maison occupée par M. Lafeuille, d'autre côté la maison de M^{me} Linacier. (164)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En la mairie de Bagnaux,
Le dimanche 6 avril 1856, à l'heure de midi,

Un morceau de vigne et terre, situé au canton de Pierre-Fiche, commune de Bagnaux, contenant 66 ares, et joignant de deux côtés M. Pierre, et de deux bout des chemins.

Ce morceau de domaine sera divisé en trois lots.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le jeudi 3 avril 1856, à l'heure de midi,

Une MAISON, dépendant de la succession de M^{me} veuve Trotouin, située à Saumur, rue de la Croix-Verle, ancienne route de Tours, consistant en 4 chambres basses, 4 chambres hautes, grenier, écurie, buanderie, puits, cour et jardin. Cette maison joint d'un côté une ruelle, d'autre côté M. Dumény. (136)

A VENDRE

De suite

Une MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, n° 75, occupée par la famille Boulanger, composée d'un rez-de-chaussée, deux étages, greniers, grande cave en roc, caveau au premier étage dans le roc, latrines; joignant au couchant M. Roux, et au levant la montée, par devant la rue, et au midi le rocher.

S'adresser à M. GOUBAULT, à M^{me} veuve Meunier, rue de Fenet, ou à M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 79.

Facilité pour les paiements. (140)

2,000 Fr.

A DONNER A RENTE VIAGÈRE

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans. (137)

A LOUER

Pour la St-Jean 1857,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue des Payens, n° 16, **AVEC JARDIN.**

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur. (106)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Une MAISON, à Saumur, rue du Temple, n° 10, dépendant de la succession de M^{lle} Frémon.

S'adresser audit notaire. (158)

A VENDRE

UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ,

Contenant 100 hectares,

Située à Saint-Florent près Saumur.

Cette propriété se compose d'une belle maison de maître, avec enclos en jardin, vignes et terres, d'une contenance de 21 hectares 42 ares; trois corps de fermes; prés et bois.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (131)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le lundi 24 mars 1856, à midi,

Un PRÉ, situé à Saumur, Levée d'Enceinte, contenant 47 ares 63 centiares, joignant au nord la levée, au midi les acquéreurs Mercier et Mollay ou ses représentants.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M^e DUTERME, notaire à Saumur, ou à M. Henri CHEVREAU, ferblantier à Saumur. (139)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A DONNER A RENTE VIAGÈRE,

à 9 p. 100,

Une somme de 3,000 fr. sur une tête de 62 ans.

S'adresser audit notaire. (159)

IMPRIMERIE

A CÉDER

Produit des deux dernières années: 9,000 fr. — Prix: 20,000 fr. — Très-bon matériel. — Clientelle excellente.

S'adresser, franco, à M. P. VATTIER, imprimeur à Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine).

A VENDRE

En totalité ou par parties,

DEUX PETITES FERMES,

Situées commune de Saint-Lambert-des-Lévées.

La première, appelée les Ayrault, canton des Grouards, exploitée par Julien Mestayer, d'un revenu, non compris les redevances, de 450 fr.

La deuxième, sise au lieu de la Rompure, exploitée par Légeard père, d'un revenu, aussi non compris les redevances, de 240 fr.

S'adresser, pour traiter, à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur, ou à M^e LEROUX, notaire. (156)

SIMON, cordonnier,

Place de la Bilange,

A l'honneur de prévenir le public qu'il arrive de Paris avec un assortiment complet de chaussures d'été pour dames et enfants, à des prix très-mo-dérés. (161)

A VENDRE

Une VOITURE à 4 roues, presque neuve.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un très-beau BILLARD, palissandre, et ses accessoires.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement ou pour Noël prochain ou pour la Saint-Jean prochaine 1856,

MAGASIN joignant l'hôtel J. Budan, place de la Bilange, à Saumur.

S'adresser à M. J. BUDAN. (381)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

HYGIÈNE DE LA CHEVELURE

LIPAROLÉ-TONIQUE

Seul Cosmétique garanti infaillible pour arrêter la chute des cheveux et les faire pousser en très-peu de temps.

Préparé par CHARDIN, parfumeur, 12, rue du Bac, à Paris.

ARTICLES SPÉCIAUX ET RECHERCHÉS.

ÉMULSION-BALSAMIQUE
pour blanchir et adoucir le teint et effacer les taches de rousseur.

COLD CREAM.

VELOUTINE DE VIOLETTE
nouvelle Pâte pour adoucir la peau et prévenir les gerçures.

VIOLETTE DE VIOLETTE
pour faire briller les cheveux et les rendre souples.

EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR
à toutes les odeurs.

EAU DE TOILETTE CHARDIN
ET EAU DE VERVEINE DES INDES

SAVONS { aux fleurs de Magnolia,
aux fleurs de Pêcher,
et au Miel.

DÉPÔTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE,

A Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur de l'École de cavalerie.

On y trouvera également tous les articles de parfumerie de la maison CHARDIN.

Librairie LAGNY Frères, éditeurs rue Garancière, 8, à Paris.

HISTOIRE

DU CONSULAT, DE L'EMPIRE ET DE LA RESTAURATION,

Par M. LAURENTIE,

2 Volumes in-8°. — Prix: 10 Fr.

Ces deux volumes forment le complément de l'histoire de France.